

COMMUNE DE LE MAGE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2024

Date de convocation : 7 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre le quinze mars à quatorze heures, le Conseil Municipal de LE MAGE, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Bernadette EDOU, Le Maire.

Présents : Mmes et Ms L. MARTINETTI, P. COUTEL, J. PARTOY, C. HALLIER P. GEORGE, D. IELSCH, G. LAMELET.

Absents excusés : M. H. RIVA et Mme C. AUBERT.
Madame AUBERT a donné pouvoir à Monsieur COUTEL.

Conformément au Code des Communes Mme C. HALLIER a été élue secrétaire de séance.

Madame le Maire ouvre la séance, elle remercie les membres présents et fait part des excuses des absents. Elle rappelle que le procès-verbal de la précédente réunion a été adressé par mail le 8 mars 2024. Madame Le Maire demande son approbation. Le précédent procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Madame Le Maire souhaite la bienvenue à Madame OREART, conseillère aux décideurs locaux, qui est venue présenter le compte administratif, compte de gestion et budget.

ORDRE DU JOUR :

- *Approbation du compte administratif 2023,*
- *Approbation du compte de gestion 2023,*
- *Affectation du résultat d'exploitation 2023,*
- *Vote des taxes directes locales pour 2024,*
- *Vote du budget primitif 2024,*
- *Questions et informations diverses.*

N°24-007 : COMPTE ADMINISTRATIF 2023 : Budget Principal

Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, Madame Le Maire quitte la séance au moment du vote du compte administratif. En présence de Madame OREART Patricia, conseillère aux décideurs locaux, le Conseil Municipal siège sous la présidence de Monsieur MARTINETTI Luc,

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

. résultats reportés	324 681.86 €
. dépenses de l'exercice	114 753.38 €
. recettes de l'exercice	137 503.85 €
. résultat de l'exercice	22 750.47 €
. résultat de clôture 2023	347 432.33 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

. résultat de clôture 2022	147 726.27 €
. dépenses de l'exercice	54 448.10 €
. recettes de l'exercice	42 527.11 €
. résultat de l'exercice	- 11 920.99 €
. résultat de clôture 2023	135 805.28 €

RESTES A REALISER

. en dépenses d'investissement	71 000.00 €
. solde	- 71 000.00 €

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau au résultat, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus.

Adoptée par : 8 voix pour : 0 voix contre : 0 voix abstention.

N°24-008 : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2023 ; Budget Principal

Le Conseil Municipal, après avoir entendu la lecture du compte de gestion dressé par Madame BOURBAO Christine, receveur municipal, en tous points identiques au compte administratif dressé par l'ordinateur,

Approuve le compte de gestion dressé par Madame BOURDAO Christine, receveur municipal.

Adoptée par : 9 voix pour : 0 voix contre : 0 voix abstention.

N°24-009 : AFFECTATION DU RESULTAT ; Budget Principal

Le conseil municipal, constatant que le Compte Administratif présente :

En section de fonctionnement :

- un résultat de clôture de l'exercice 2022	324 681.86 €
- un résultat positif pour l'exercice 2023	22 750.47 €
- soit un résultat de clôture de l'exercice 2023	347 432.13 €

En section d'investissement :

- un résultat de clôture de l'exercice 2023	135 805.28 €
- un solde des restes à réaliser 2023	- 71 000.00 €
- soit un besoin de financement de	0.00 €

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

En section d'investissement de l'exercice 2024	
- au compte 1068 (recettes)	0.00 €

En section de fonctionnement de l'exercice 2024	
- le solde au compte 002 (résultat reporté)	347 432.33 €

Adoptée par : 9 voix pour : 0 voix contre : 0 voix abstention.

N°24-010 : Vote des taxes directes locales pour 2024 :

Madame Le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Considérant que les taux actuels permettent de dégager un léger excédent de fonctionnement qui financera dans les années futures les projets d'investissement de la commune, Madame Le Maire propose de maintenir les taux comme suit ;

- Taxe du Foncier Bâti :	31.72 %
- Taxe du Foncier Non Bâti :	10.28 %
- Taxe Habitation (résidence secondaire) :	6.84 %

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties :	31.72 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties :	10.28 %
- taxe d'habitation :	6.84 %

CHARGE Madame Le Maire :

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

N°24-011 : BUDGET PREVISIONNEL 2024 :

Madame le Maire propose le BP 2024 d'investissement puis de fonctionnement.

SECTION INVESTISSEMENT
DEPENSES

		BP 2024
20	Immobilisations incorporelles	1 000.00 €
21	Immobilisations corporelles	73 500.00 €
23	Immobilisations en cours	0.00 €
	Total des dépenses d'équipement	74 500.00 €
16	Remboursement caution	2 000.00 €
	Total des dépenses financières	2 000.00 €
	Total des dépenses réelles d'investissement	76 500.00 €
	Total cumulé des dépenses d'investissement	76 500.00 €

SECTION INVESTISSEMENT
RECETTES

		BP 2024
13	Subvention d'investissement	22 068.00 €
	Total des recettes d'équipement	22 068.00 €
10	Dotations, fonds divers réserves	5 329.00 €
165	Emprunt et dettes assimilés	2 000.00 €
	Total des recettes financières	7 329.00 €
	Total des recettes réelles d'investissement	29 397.00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 315.00 €
	Total des recettes d'ordre d'investissement	4 315.00 €
001	Solde reporté de l'année n-1	135 805.28 €
	Total cumulé des recettes d'investissement	169 517.28 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

		BP 2024
011	Charges à caractères générales	103 000.00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	31 390.00 €
014	Atténuation de produits	3 396.00 €
65	Autres charges de gestion courante	327 947.33 €
	Total des dépenses de gestion courante	465 733.336 €
67	Charges exceptionnelles	500.00 €
68	Dotations aux amortissements et provis.	501.00 €
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	466 734.33 €
042	Amortissements	4 315.00 €
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	4 315.00 €
	Total cumulé des dépenses de fonctionnement	471 049.33 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

		BP 2024
70	Produits de services, domaine, ventes	1 600.00 €
73	Impôts – taxes	6 000.00 €
731	Fiscalité locale	56 107.00 €
74	Dotations et participations	49 910.00 €
75	Autres produits de la gestion courante	10 000.00 €
	Total des recettes de gestion courante	123 617.00 €
77	Produits exceptionnels	0.00 €
	Total des recettes de fonctionnement	123 617.00 €
002	Solde reporté de l'année n-1	347 432.36 €
	Total cumulé des recettes de fonctionnement	471 049.36 €

Adoptée par : 9 voix pour : 0 voix contre : 0 voix abstention.

N°24-012 : ETUDES DES DEMANDES DE SUBVENTIONS RECUES DEPUIS LE 27/02/2024 :

Madame Le Maire donne lecture d'une demande de subvention du FSE du collègue Félix Leclerc pour un voyage en Auvergne. Deux enfants de la commune doivent participer à ce voyage.

Après examen de cette demande, le Conseil Municipal décide d'accorder la subvention suivante :

- FSE du collègue F. Leclerc : voyage Auvergne ⁽²⁾ 50 €
- d'inscrire cette dépense à l'article 65748 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

DATES A RETENIR :

- 12 au 17 avril 2024 : passage de la Mad Jacques Vélo Perche
- 26 mai 2024 : randonnée à travers le Perche Senonchois « souvenir Michel Deshayes »
- 9 juin 2024 : élections européennes.

LOGEMENTS COMMUNAUX :

Travaux à prévoir :

1°) Logements au n°66 Grande Rue :

Madame Le Maire informe qu'il est nécessaire de réparer la crevasse qui s'est formée au-dessous de l'œil de bœuf situé au 2^{ème} étage.

La locataire du 1^{er} étage quittera son logement au 1^{er} mai 2024.

2°) Logement au n°9 Grande Rue :

Suite à la réunion de travaux du 10/02/24, divers petits travaux sont à réaliser dont réfection d'un mur de la chambre avec remise de la plinthe, pose d'une nouvelle laine de verre dans le grenier, remise d'un chauffe-eau neuf à l'intérieur de l'appartement et changement du radiateur de la salle d'eau.

Ce logement est toujours en attente de location.

Madame Le Maire s'interroge sur la nécessité de refaire la toiture.

CONCENTRATION D'ANIMAUX AU LIEU-DIT « Les Champs Sorans » :

Madame PARTOY demande si Madame MARTINETTI Nicole a eu réponse à sa lettre du 27/02/2024. Madame Le Maire lui répond qu'elle a invité Madame MARTINETTI à poursuivre ses démarches auprès de Madame le procureur de la République d'Alençon.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h00.

Numéro	Intitulé de la délibération	Reçu en Préfecture, le
24-007	Approbation du C.A. 2023 – Budget Principal	2 avril 2024
24-008	Adoption du Compte de Gestion 2023 – Budget Principal	2 avril 2024
24-009	Affectation du résultat d'exploitation 2023 – Budget Principal	2 avril 2024
24-010	Votes des taxes directes locales pour 2024	2 avril 2024
24-011	Vote du budget prévisionnel 2024	2 avril 2024
24-012	Etudes des demandes de subventions reçues depuis le 27/02/24	2 avril 2024